

Exercice 2000 - Rapport d'activité des services délégués - Délégation de gestion du Réseau Câblé

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société Comtoise de Vidéo-Communication, filiale du groupe Lyonnaise des Eaux a, en janvier 1995, repris les contrats d'établissement et d'exploitation antérieurement dévolus à la Caisse des Dépôts et Consignations. Les contrats entrés en vigueur en avril 1989 ont été conclus pour une durée de 30 ans.

A - Analyse de l'activité du service délégué

1 - Construction

En 2000, **1 476 prises** ont été installées dont :

- 617 prises hors Centre-Ville,
- 859 prises en Centre-Ville

ce qui porte à **38 345** le nombre de prises raccordables, soit 85,2 % des 45 000 prévues à terme.

La société a rencontré des difficultés avec les syndicats (délais des assemblées générales) et l'Architecte des Bâtiments de France pour obtenir les autorisations de câblage et d'implantation d'armoires électriques sur le domaine public dans le Centre Ancien.

2 - Abonnés

a) **Le flux d'abonnés** (entrants - sortants) s'établit à **944** pour 2000, ce qui représente une progression sur les deux derniers exercices : 281 en 1999 et 766 en 1998 (il était de 1 109 en 1997).

Le détail de ce flux laisse apparaître :

- une diminution des abonnements individuels (- 122),
- une augmentation des abonnements collectifs (+ 1 244),
- une augmentation des abonnements Internet (+ 179).

b) Le stock au 31 décembre 2000 s'élève à **18 918** abonnés :

- 12 369 sont des abonnés collectifs, soit 65 % du total (essentiellement HLM),
- 6 117 sont des abonnés individuels (en incluant 2 382 contrats individuels complémentaires conclus par des abonnés collectifs),
- 432 sont des abonnés Internet (un client Internet peut être un client TV).

Sur le long terme, le réseau câblé tend à concerner un nombre toujours plus important de foyers mais les abonnements individuels représentent la petite part et sont en diminution.

3 - Exploitation

La société a renforcé son équipe technique (comprenant maintenant 5 agents) et mis en place une maintenance préventive afin de fiabiliser le réseau et remettre en état les armoires et bornes situées sur le domaine public.

Le projet d'extension du site de la City oblige la Société à déplacer son site de réception satellite (pour l'installer sur une terrasse du nouveau bâtiment) et le déplacement des câbles de liaison entre le site de réception et la tête de réseau, ceux-ci se trouvant sur l'emprise des nouvelles constructions (coût de l'opération : 700 KF soit 106,71 K€).

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

Le contrat de concession implique une prise en charge directe par le délégataire de l'ensemble des frais liés à l'investissement et à l'exploitation.

* Investissement

En 2000, l'investissement a été de 3 208 KF (489,06 K€) comprenant 2 718 KF (414,36 K€) pour la tête de réseau et le réseau proprement dit et 490 KF (74,70 K€) pour les raccordements.

Au 31.12.2000, le coût total des ouvrages déjà réalisés est de 119 354 KF (18 195,40 K€) dont :

. 110 868 KF (16 901,72 K€) pour le réseau (dont raccordements)

. 8 486 KF (1 293,68 K€) pour la tête de réseau (station réception et centre de programmation et TDR Internet).

- Comptes du délégataire

1) Bilan

Ces comptes de bilan sont caractéristiques d'une société qui réalise des investissements à long terme. Le capital social est important : 75 586 KF (11 523 K€), mais les fonds propres deviennent négatifs : - 1 074 KF (163,73 K€) du fait des résultats négatifs des quatre derniers exercices (report à nouveau à - 56 471 KF soit - 8 608,95 K€).

Le fonds de roulement et la trésorerie sont tous deux fortement négatifs, respectivement -50 562 KF (7 708,13 K€) et -30 638 KF (4 670,73 K€). Cette situation s'est largement aggravée en 2000.

2) Exploitation

Elle laisse apparaître une légère amélioration du chiffre d'affaires (+ 515 KF, 78,51 K€ soit + 3,1 %), lequel s'élève à 17 248 KF (2 629,44 K€) et représente 94 % des produits.

Par contre, on note une forte augmentation des charges : + 27,8 %, soit + 7 979 KF (1 216,39 K€).

Cette augmentation est le résultat :

- d'une très forte augmentation des achats et charges externes : + 9 183 KF (1 399,94 K€, soit + 54,9 %),

- d'une augmentation de la masse salariale de 3,2 % : + 106 KF (16,16 K€),

- d'une diminution des dotations aux amortissements : - 1 242 KF (189,36 K€).

Le résultat d'exploitation est fortement négatif : **- 18 237 KF** (2 780,21 K€) et s'accroît par rapport à ceux des exercices antérieurs :

- 7 487 KF (1 141,38 K€) en 1998

- 11 609 KF (1 769,78 K€) en 1999.

Le résultat net s'établit à - 20 211 KF (3 081,15 K€), en raison notamment de charges financières et exceptionnelles importantes (2 063 KF soit 314,50 K€) qui représentent quasiment 8 % du chiffre d'affaires.

On notera que le déficit provient pour 1/3 de son montant de l'amortissement des investissements réalisés, soit 6 241 KF (951,43 K€) pour l'exercice 2000.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport.

«M. LE MAIRE : Vous pouvez voir quand même que ce n'est pas forcément une bonne opération pour la Lyonnaise des Eaux puisque le résultat d'exploitation est fortement négatif - 18 237 KF. Le résultat net s'établit à - 20 211 KF, heureusement qu'ils doivent gagner un peu d'argent sur l'eau par ailleurs. On a bien fait de déléguer ce service-là globalement. Cela dit ça rend service. Une des questions qu'on devra peut-être se poser dans l'avenir c'est comment nous pouvons peut-être mieux utiliser le réseau câblé à Besançon en terme de citoyenneté, d'accès à la démocratie mais là on verra, l'Adjointe chargée de la démocratie locale nous fera peut-être des propositions par rapport à cela».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Budget et Contrôle Financier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2001.